

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le huit novembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Tallud dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. VOY Didier, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 novembre 2021

PRÉSENTS : M. VOY, M. CUBAUD, Mme THIBAUT, M. BILLEROT, Mme GEOFFRION, M. VOGEL, M. GAUTREAU, M. COHÉ, M. MEUNIER, M. DEVINCENZI, Mme FOURRÉ, M. BAUDRY, M. DAVID, Mme THÉBAULT, Mme SAUZE, Mme RENELIER, Mme MARSAULT, Mme SALLÉ

ABSENTS EXCUSÉS : Mme MÉTAIS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. COHÉ

Le compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution :

En vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier conseil :

- Travaux de voirie (aménagement passage de ruisseau) – Desnoue pour un montant de 1 201, 92 € TTC
- Achat guirlandes led blanc – Fillon pour un montant de 1 034 € TTC

1. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE 2020

Madame THIBAUT expose au conseil municipal le rapport d'activités communautaire 2020 qui présente l'activité et les projets récents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, ainsi que les principales perspectives.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

Après présentation du rapport, le conseil municipal en prend acte.

2. AVIS PACTE DE GOUVERNANCE

Monsieur CUBAUD présente le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et pour lequel le conseil municipal doit rendre un avis simple.

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'article 4 de la loi n° 2021-160 du 15/02/2021 prolongeant le délai pour l'adoption du pacte de gouvernance ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L5211-11-2 relatif notamment aux modalités d'adoption du pacte de gouvernance ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en date du 19/11/2020 décidant de l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;

Vu le projet de pacte notifié aux communes le 08 octobre 2021 ;

Considérant que les communes disposent d'un délai de deux mois, à compter de la transmission du projet de pacte, pour rendre un avis ;

Considérant que le pacte de gouvernance constitue un engagement commun et un socle de valeurs partagées entre Parthenay-Gâtine et ses communes membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable au projet de pacte de gouvernance proposé par le Président de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

3. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET 2021 COMMUNE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 ci-dessous, du budget de la commune de l'exercice 2021

DÉSIGNATION	COMPTE	INVESTISSEMENT	
		RECETTES	DÉPENSES
Produits de cession	024	+ 45 000 €	
Constructions	2313/020		+ 43 000 €
Matériel de bureau et matériel	2183/030		+ 2 000 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'accepter la décision modificative n° 1 du budget de l'exercice 2021,
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

4. QUESTIONS DIVERSES

✓ Dans le cadre de la trame Verte & Bleue, Christian Vogel sollicite des personnes pour travailler sur le contenu de panneaux pédagogiques. Bernard Cohé, Olivier Cubaud et Marie-Aude Renelier se proposent pour participer,

✓ Suite à un litige concernant la téléphonie, une commission composée de Catherine Thibault, Gilles Meunier et Aurélie Thébaud est constituée afin de suivre ce dossier,

✓ Dans le cadre du Téléthon, la commission animation propose d'organiser une manifestation place de l'église le vendredi 3 décembre 2021 ⇒ vente d'ampoules afin de constituer un panneau lumineux. La commission travaille sur le programme de la soirée,

✓ Le marché de Noël se déroulera le dimanche 12 décembre 2021 ⇒ élaboration du programme en cours,

✓ Catherine Geoffrion informe le conseil municipal que son emploi du temps ne lui permet plus de s'occuper du CMJ Kids ⇒ un appel est fait auprès des élus pour savoir si quelqu'un est intéressé pour prendre le relais.

Fin de séance à 22h32.